



Communiqué de presse

Paris, le 26 février 2013

Accord entre Radio France et les sociétés d'auteurs pour renforcer le développement des nouveaux médias



MENTION OBLIGATOIRE :
RADIO FRANCE / CHRISTOPHE ABRAMOWITZ

De gauche à droite : Pascal Rogard (SACD), Marie-Anne Ferry-Fall (ADAGP), Jean-Luc Hees (Radio France), Jean-Noël Tronc (SACEM), Hervé Rony (SCAM), Thierry Desurmont (SDRM).

Radio France et les sociétés d'auteurs (ADAGP, SACD, SACEM, SCAM, et SDRM) se félicitent du nouvel accord média global signé le 25 février 2013. Il permet à Radio France de poursuivre le développement de son offre multimédia tout en assurant la rémunération des auteurs et des créateurs, qui participent grandement au dynamisme et à la créativité des radios publiques.

Cet accord s'attache en effet à refondre les précédentes conventions, signées depuis 2006, qui avaient permis de mettre les émissions radiophoniques à la disposition du public, sur l'ensemble des plateformes numériques de Radio France, par écoute et visualisation à la demande ou en flux continu, ainsi que par téléchargement. L'accord du 25 février 2013 permet également de renforcer la présence des radios du groupe Radio France sur internet en ouvrant la voie à de nouvelles créations audiovisuelles et multimédia. En s'appuyant sur les possibilités offertes par l'image et l'animation, la radio peut ainsi trouver de nouveaux développements : elle favorise l'écriture spécifique à de nouveaux supports de diffusion et continue de chercher à toucher de nouveaux publics. Radio France montre ainsi qu'elle considère le numérique comme l'un de ses territoires, qui entend servir de support à la création radiophonique.

Partenaires de longue date, Radio France et les sociétés d'auteurs conçoivent cette collaboration renouvelée comme un modèle d'innovation, qui doit permettre à la fois de favoriser une répartition équitable des rémunérations et d'encourager la création dans le monde numérique.

Conclue jusqu'au 31 décembre 2016, cette nouvelle convention rappelle la volonté de Radio France et des sociétés d'auteurs d'accompagner ensemble l'adaptation de la radio aux usages liés au numérique et à leurs progrès constants. Elle démontre à nouveau que le droit d'auteur et sa gestion collective restent tout à fait performants à l'heure de l'innovation numérique.

« Cet accord témoigne de la volonté de Radio France de déployer l'exercice de ses missions de service public tout en restant le partenaire privilégié des créateurs, et d'offrir aux auditeurs des contenus toujours plus variés, dans le strict respect du droit d'auteur », **Jean-Luc Hees, Président-directeur général de Radio France.**

« L'ADAGP est très heureuse de cet accord global, qui permet aux auteurs de bénéficier pleinement de la diffusion de leurs œuvres sur les plateformes numériques de Radio France, dont l'offre est toujours plus riche et diversifiée », **Marie-Anne Ferry-Fall, Directrice générale de l'ADAGP.**

« La SACD se félicite du partenariat fructueux noué depuis plusieurs années avec Radio France. Ce nouvel accord va faciliter et renforcer l'accès du public aux œuvres radiophoniques tout en garantissant une juste rémunération pour les auteurs », **Pascal Rogard, Directeur général de la SACD.**

« Cet accord symbolise la volonté de la SACEM d'accompagner Radio France dans la diffusion d'œuvres musicales sur ces médias incontournables pour la vitalité culturelle, dans le respect des droits d'auteurs des créateurs et leur diversité », **Jean-Noël Tronc, Directeur général de la SACEM.**

« La SCAM se réjouit de l'aboutissement de cette négociation qui marque une nouvelle fois la pertinence de la gestion collective des droits à l'ère du numérique et conforte le rôle qu'elle joue depuis sa création pour les milliers d'auteurs de Radio France qu'elle représente », **Hervé Rony, Directeur général de la SCAM.**

Contact Radio France :
Marine Billoir
01 56 40 16 15
marine.billoir@radiofrance.com

Contact ADAGP :
Emmanuelle Lagrue
01 43 59 09 79
emmanuelle.lagrue@adagp.fr

Contact SACD :
Agnès Mazet
01 40 23 45 11
agnes.mazet@sacd.fr

Contact SACEM/SDRM :
Elisabeth Anselin
01 47 15 45 32
elisabeth.anselin@sacem.fr

Contact SCAM :
Astrid Lockhart
01 56 69 64 05
astrid.lockhart@scam.fr